



# BARRAGE

Novembre 2008

Association d'usagers et d'environnement du Palais sur Vienne - (loi 1901) - Membre de "Sources et rivières"



Des dizaines de réunions



Mas Levrault 2008

## BARRAGE reconnu " Association de Protection de l'Environnement"

### Un incontestable succès

BARRAGE, "Association de Protection de l'Environnement", enfin! Avec cet agrément préfectoral, c'est la reconnaissance du bien fondé de notre acharnement à faire progresser une démarche que l'on croit juste et nécessaire. Ce statut nouveau nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement, mais c'est surtout le résultat de notre travail commun: si nous sommes plus forts aujourd'hui, c'est grâce à vous tous.

La vigilance reste de mise

Alors que nos efforts et notre travail commençaient à nous laisser espérer de réelles améliorations (réductions de certains rejets et pollutions, bruit, améliorations des procédés, méthodes) nous sommes de nouveau en alerte:

- VLP (Valdi) veut imposer à tout prix son projet d'augmentation de capacité (voir page 2)
  - La COVED à Panazol a déposé en préfecture un projet d'agrandissement ...et assure que les déchets d'amiante stockés et enfouis (sur un site non approprié) près de chez nous et de la Vienne ne sont pas dangereux. L'amiante, quel beau cadeau pour les générations futures! (voir enquête page 3)
- En attendant, des norias de camions supplémentaires viendront traverser la commune... d'où ce journal pour vous informer.

Jean-Pierre Chauffier



Wattelez et les pneus

Des actions permanentes



L'amiante en vrac, volatile



Solic/Total



Experts et citoyens face aux intérêts privés



### GRAND LIMOGES

LE PALAIS ■ L'association Barrage en guerre contre la pollution  
« Un problème de santé publique »

Les prélèvements effectués par Limair cet été autour du site de l'usine FCP montrent des taux élevés de métaux rejetés...

**Valdi une pollution reconnue**

Le combat de l'association "Barrage contre la pollution" relayée par l'usine Valdi n'a pas été vain. Le groupe a depuis installé de nouveaux filtres, effectué des contrôles réguliers et un CLIS (Comité local d'information et de suivi) a été mis en place. Mais depuis quatre ans, Barrage mène un combat identique contre l'usine de traitement de cuivre.

Bien que nous obtenions l'année dernière 2007 sont préoccupants, explique Yves Tricart, membre de Barrage. L'usine, qui reconnaît sortir de la diosmine, dépasse du double la norme d'émission d'arsenic ou de nickel. Mais surtout, cette association demande que le ciel ne cesse de se développer (des immissions de luxe sont en train de sortir de terre...).

Ce que demande Barrage, comme pour Valdi, l'usine pour exiger de l'Etat une mise aux normes de ses installations, continue Yves Tricart. Enfin, les riverains se plaignant d'irritations, nous demandons que la DDAESS vien-

### Le souci de vous informer: Barrage a son site

**BARRAGE**  
Nature et Environnement  
Association d'usagers

LE PALAIS sur VIENNE  
Haute-Vienne  
LIMOUSIN 87

Vous pourrez retrouver BARRAGE sur son site Web ! Bonne navigation.

<http://pagesperso-orange.fr/associationbarrage/index.html>

## L'usine VALDI/VLP va-t-elle construire 3 nouveaux fours et brûler des piles?

**Barrage vous a informés.**  
Grâce à votre soutien et à votre participation active, nous avons pu faire entendre haut et fort la voix des Palaisiens. (réunions, tracts, journaux, radios, télévision...) Ils ont entendu.

**Et Maintenant ?**

**VALDI /VLP maintient son projet**

- **Le Préfet a réuni le conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST).** Limousin Nature Environnement y représente Barrage et les riverains.

- **Rien ne se fera avant 6 mois.** Un expert doit être nommé en accord avec la DRIRE pour donner un avis sur l'ensemble des questions posées.

- **La CLIS (Commission de Surveillance VALDI/VLP à laquelle participe Barrage) sera réunie** pour avoir le résultat de cette expertise et donner son avis.

- **Une réunion publique sera alors organisée pour vous informer et décider** des actions à poursuivre.

**Le commissaire enquêteur : avis défavorable**  
- incertitudes relatives aux risques sanitaires  
- trop de camions  
- problème des rejets dans l'atmosphère

**Ville de Limoges : volet sanitaire insuffisant**  
- flux des polluants et absences de données précises sur les voies de contamination

**Ville de Rilhac-Rancon: avis défavorable**  
- les problèmes liés à l'activité actuelle ne sont pas maîtrisés  
- VLP est dans une zone urbanisée

**Ville du Palais sur Vienne : avis défavorable**  
- augmentation des rejets  
- réserves sur la maîtrise de l'activité actuelle  
- risque pour la sécurité et l'environnement lié au transport de produits dangereux  
- brûlage des piles sur le site inacceptable  
- VLP est en zone urbanisée

**La DDASS : avis défavorable**  
(Direction départementale des affaires sanitaires et sociales)  
- bruit – rejets atmosphériques – évaluation des risques sanitaires pas explicitée  
- les COV (poussières) et dioxines ne figurent pas dans le tableau pour le calcul des risques.  
- certains risques sont en limite du seuil acceptable  
- évaluation de l'impact sanitaire succincte

**Direction départementale du travail : avis défavorable**  
- mauvaise maîtrise des risques chimiques  
- il paraîtrait hasardeux d'augmenter la capacité de production

**Des données qu'il faudra aussi prendre en compte:**

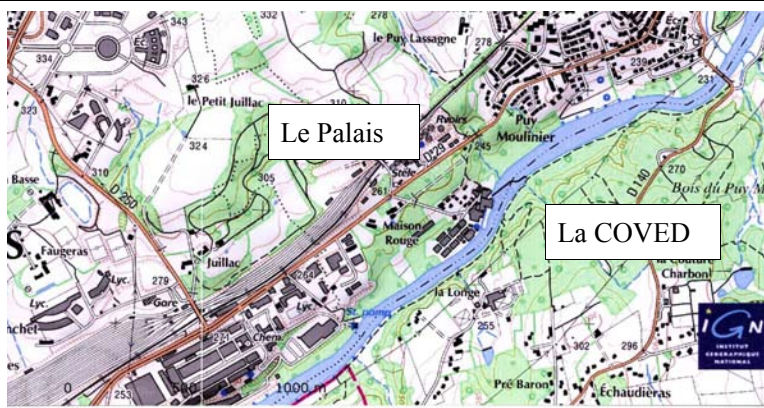
1) **une enquête concernant l'état des sols** des jardins est en cours actuellement à la demande de Barrage. Elle sera publique en février.

2) **nous allons connaître les rejets de l'usine d'incinération des ordures ménagères:** La CLIS de l'incinérateur se réunit pour la 1ère fois le 28 Novembre ( Barrage y participe ).

**Et ensuite le Préfet décidera... mais il ne faut pas attendre la fin des 6 mois pour réaffirmer, préciser et faire entendre la demande des Palaisiens: dans tous les cas, nous continuerons à exiger de VALDI/VLP le respect de notre santé et de notre environnement!**

Au Palais, nous sommes dans une zone déjà saturée, y rajouter des rejets -même aux normes- c'est une couche de pollution en plus, et c'est inacceptable! Il faut chercher des solutions ailleurs: par exemple, Ferro, une grande entreprise située en zone Sud de Limoges, qui a des activités chimiques et possède des fours, va fermer. Et si on suggérait à Valdi/VLP de venir s'agrandir sur ce site, dans une zone industrielle d'accès facile pour les poids lourds et loin des habitations? Et ce serait bon pour l'emploi!

## La COVED décharge d'amiante et centre de tri des déchets (Panazol)



La COVED (du groupe SAUR/Bouygues) veut installer un centre de tri de déchets à côté de la décharge d'amiante déjà existante. Une autorisation préfectorale est nécessaire, les mairies du Palais et de Panazol doivent donner leur avis.

**Avis de la Mairie du Palais :** favorable sous réserve que la gêne des camions soit maîtrisée lors de la traversée du Palais . L'amiante est estimée hors sujet.

**Peut-on envisager l'agrandissement d'un site en ignorant l'existant ? Notre réponse est NON**

### Aujourd'hui:

- la COVED stocke de l'amiante sur **une surface plus grande qu'un terrain de foot-ball**
- quantité : **50 000 tonnes venant de tout le Sud-ouest de la France** (source: Coved 24 oct 2008), c'est un des plus gros stockages de France.

### Quels sont les risques pour la population?

l'amiante peut provoquer deux types de cancer, cancer des poumons, bronches... par les fibres dans l'air, cancer du colon, tube digestif... par les fibres dans l'eau de boisson ou de baignade.

### Nos remarques et propositions :

- Il existe déjà au niveau de l'Agglomération de Limoges des structures qui permettent le tri de déchets. Ces installations déjà existantes se situent dans des zones d'accès facile.
- Ce projet n'apportera pour Le Palais/Vienne que des nuisances supplémentaires : tous les poids-lourds traversant le bourg, bruit, retombées atmosphériques de poussières, éventuellement dangereuses pour la santé...juste en face d'une crèche et d'un centre de loisirs fréquentés par un grand nombre d'enfants .
- Autoriser un centre de tri à côté du dépôt d'amiante, c'est valider l'actuelle décharge illégale.
- La COVED doit réhabiliter le terrain utilisé pour stocker l'amiante, la nocivité -ou non- de l'amiante doit être recherchée et il faut prendre les mesures nécessaires pour éviter tout risque de pollution. Cette décharge doit être sous contrôle de la Préfecture et de la DRIRE
- Pour le Palais " ça suffit!"

### La COVED.

#### Peut-on lui faire confiance ?

- Cas unique en France, ce stockage est géré par un simple arrêté municipal; or, depuis 2006, **c'est illégal.**
- Aucun traitement** des eaux de ruissellement qui se déversent dans la Vienne.
- Aucun contrôle pour l'amiante** qui rentre sur le site.
- Il n'y aurait aucun danger** car il n'y a que de l'amiante en bloc, protégée dans des sacs hermétiques!(voir photo...)
- Valdi reconnaît y avoir amené de 2000 à 2005 ses déchets ultimes hautement toxiques...

## Décharge COVED Panazol - 8/11/2008

Gravats, amiantes écrasées,  
...à l'air libre!

Fin oct 2008

Le Palais avec au  
1er plan la crèche  
et la garderie



## Décharges du Mas Levraut



Il se prépare une 3ème plate forme, toujours sans contrôle, sur les berges directes du "Cussou". Personne n'est responsable, mais les entreprises du BTP qui déversent à bas prix gagnent beaucoup d'argent.

## Un succès pour Barrage: la création d'une CLIS

pour l'usine d'incinération de l'Agglomération de Limoges.

Le 28 Novembre 2008, pour la 1ère fois, se réunit cette CLIS (commission locale d'information et de surveillance). Barrage en est membre, toutes les informations, toutes les questions qui seront débattues à la CLIS, nous vous en rendrons compte..

Ecrivez-nous vos remarques avant le 28/11 (adresse: voir encadré)

Rappelons que l'incinérateur a vu sa capacité augmenter de 50% de 1989 à aujourd'hui, et qu'il ambitionne de recevoir des déchets de tout le département. Les rejets, en fonction des vents, tombent sur Beaubreuil ou sur Le Palais.

L'impact de ces rejets dans l'air sur la santé humaine est sujet d'inquiétude. L'étude réalisée par l'Institut National de Veille Sanitaire a mis en évidence des relations entre l'exposition des populations aux rejets des incinérateurs et le risque de cancer. La CLIS permet d'avoir des exigences vis à vis de l'exploitant.

A cette 1ère Clis, nous aurons enfin connaissance de la nature des rejets, de leur nocivité potentielle; nous allons avoir accès aux pièces concernant l'accident du 9 Mai 2008 (retombées de cendres chez les riverains), accident minimisé sans attendre les résultats des études. Bref, dès le 12 décembre, salle A DEXET, à l'Assemblée Générale de Barrage, nous ferons un compte rendu de cette CLIS.

## Amicale des locataires cité des Acacias et Barrage: une pétition commune

La téléphonie mobile sera-t-elle le prochain scandale de santé publique ?



Des riverains se plaignent: maux de tête, dépression...

L'agence européenne de l'environnement à partir de 1500 études scientifiques, explique que les émissions type téléphonie mobile (téléphone, antenne...) sont **dangereuses pour la santé** et de plus en plus associées à l'augmentation du risque de cancer, **notamment chez la femme et l'enfant.**

Dans de nombreuses mairies, on applique le principe de précaution et l'installation d'antennes de téléphonie est interdite sur les immeubles et les établissements scolaires ou les crèches.

L'installation de l'antenne sur la cité aurait dû faire l'objet d'une consultation par l'ODHAC. Exigeons ensemble cette consultation des riverains, dans la cité et les alentours, pour savoir s'ils veulent de cette antenne; pour nous, c'est NON, il faudrait la démonter !

## IMERYS : Du mieux grâce à Barrage.

Jusqu'en 2007 Imerys déversait tous ses rejets dans le "ruisseau du Palais", provoquant une forte pollution. Après nos interventions auprès de la DRIRE, un bac de décantation a été mis en place, un mieux pour le ruisseau, (voir sur le site de barrage le reportage de JP Samie) mais ce n'est pas suffisant et Imerys est convoqué devant le "Coderst" (commission de contrôle départementale) pour rendre des comptes sur les non respects des mises en demeure préfectorales. Nous y serons représentés par Limousin Nature Environnement et vous tiendrons au courant.

A suivre: nous soutenons l'ADUR (Rilhac) dans son action pour un aménagement de la "Grande pièce" au Nord du Palais, plus respectueux des populations locales.

N'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre...

Nom, prénom : .....

Adresse :

.....  
.....

Email.....

Adhésion : 7€ Soutien financier ..... €  
(chèque à l'ordre de Barrage)

Pour participer ou faire des propositions écrire à :

Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais

IPNS

Directeur de publication: Yvan TRICART

## Assemblée Générale de Barrage

le point sur nos activités

suivie d'un pot de l'amitié pour fêter la

nomination officielle de Barrage comme

Association de protection de l'environnement

**Vendredi 12 décembre 2008 dès 20h**

Salle A.DEXET rue A Briand Le Palais sur Vienne

Entrée libre, ouverte à tous